

Amendements au papier de position

Proposé par Margret Kiener Nellen

A1

Lignes 123-131

~~Vingt-cinq ans plus tard, la résolution 1325 et les résolutions subséquentes demeurent largement inappliquées, et leur mise en œuvre actuelle en Suisse apparaît superficielle et contradictoire¹. En effet, la résolution donne lieu à une stratégie « *Add Women and Stir* » (« Ajouter des femmes et brasser les apparences ») – les femmes sont certes présentes à la table des processus de négociation et de décision, mais les structures militarisées demeurent inchangées. Les femmes y sont en outre principalement présentées comme des victimes, dont la protection devrait être assurée par les structures (masculines) existantes. De plus, elle ignore totalement la violence structurelle, alors que la paix ne se résume pas à l'absence de conflits armés.~~

Vingt-cinq ans plus tard, la mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions subséquentes par la Suisse reste toutefois superficielle et parfois contradictoire. La résolution 1325 de l'ONU exige la participation égale et pleine des femmes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité, et souligne la nécessité de renforcer leur rôle dans la prise de décision en matière de prévention et de résolution des conflits. La Suisse ne doit pas ignorer la violence structurelle dans sa mise en œuvre et doit abandonner la stratégie « Add Women and Stir », qui vise à faire participer davantage de femmes sans pour autant modifier les structures militarisées et patriarcales. Car la paix est plus que l'absence de conflits armés.

Position du comité directeur : refuser

Justification :

Nous refusons cette proposition, car elle remplace la critique féministe virulente de la résolution 1325 – notamment la logique « Add Women and Stir », la représentation des femmes comme victimes et l'occultation de la violence structurelle – par une critique purement axée sur la mise en œuvre en Suisse. La formulation actuelle préserve précisément la double perspective voulue sur le plan politique : reconnaître la résolution 1325 comme une étape importante, mais en souligner les limites afin de mettre en avant un pacifisme féministe transformateur, sans s'aligner sur le courant réformiste dominant du WPS.

A2

Zeile 120 / Ligne 132:

Une ~~paix féministe~~ **politique de paix féministe** reconnaît l'existence d'un continuum entre la guerre, la violence sexualisée, les violences domestiques et l'oppression quotidienne.

Bemerkung: Précision/distinction claire dans l'utilisation des termes « pacifisme féministe », « politique de paix féministe » et « paix féministe ».

¹ Le Plan d'action national (PAN) 1325 de la Suisse (2021-2025) met en œuvre la résolution 1325 des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité à travers quatre axes prioritaires : la participation, la protection, la prévention et la réintégration.

Position du comité directeur : accepter

A3

Lignes 180-183

- ~~— Les Femmes socialistes demandent que la Suisse renforce son Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et qu'elle le dote de moyens financiers suffisants.~~

Remplacer par :

Les Femmes PS demandent que la Suisse développe son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325, en renforçant notamment la coopération entre tous les acteur·ices et en dotant la mise en œuvre de moyens financiers suffisants à toutes les étapes et à tous les niveaux .

Position du comité directeur : accepter

A5

Adaptation rédactionnelle en français pour un langage plus inclusif

Remplacer « acteurs et actrices » par « acteur·ices » afin de prendre en compte de manière cohérente les personnes non binaires et les autres groupes marginalisés, comme dans la version allemande (par exemple, ligne 39 avec « Akteur:innen »).

Position du comité directeur : accepter